

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 12 mars 2019 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Réal Leclerc, Don Monahan et Simon Paquin et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement.

11 816-03-19 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

11 817-03-19 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2019
4. Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues le 12 février et le 6 mars 2019
5. Modification du calendrier 2019 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins
6. Liste des comptes à payer pour le mois de mars 2019
7. Liste des chèques émis au mois de février 2019
8. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
9. Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
11. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

12. Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
13. Prolongation du mandat de monsieur Michel Beulé pour l'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
14. Dîner-conférence de la Chambre de commerce et d'Industrie Les Moulins avec monsieur Pierre Fitzgibbon, le 12 mars 2019 au Club de golf Le Mirage
15. Autorisation de paiement – Engagement de la MRC Les Moulins dans la campagne de financement de la Fondation du Cégep à Terrebonne
16. Adhésion à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour l'année 2019
17. Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 25 et 26 avril 2019 à Québec
18. Rendez-vous économique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 24 avril 2019 à Québec
19. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste de « Biologiste »
20. Représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Viagym
21. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Éco-Nature
22. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au comité de suivi de la compagnie Junex / Cuda Pétrole et Gaz
23. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Lanaudière économique
24. Nomination au comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS
25. Autorisation à déposer une offre de service pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) et autorisation de signature de l'entente pour la mesure STA 2019-2020
26. Création du comité de Soutien au travail autonome
27. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise BonBoss.ca
28. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Groupe GD-Solutions
29. Approbation du document intitulé *Plan d'action 2019 du service de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins*
30. Dépôt du document intitulé *Estimation des retombées économiques du tourisme dans la MRC Les Moulins de 2013 à 2021*

31. Autorisation de paiement aux entreprises Léo Designers d'émotions et l'Agence Nobrainer dans le cadre de l'entente avec Emploi-Québec relativement à la tenue du Salon de l'emploi au mois de mars 2019
32. Adoption de la grille de tarifs et de la grille de sélection des organismes de service pour le salon de l'emploi
33. Adoption du tarif de la formation pour entreprises et suivi individualisé en supervision efficace niveau 2
34. Adoption du tarif d'inscription aux ateliers de démarrage
35. Autorisation à déposer une demande de soutien financier dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité accompagnée d'un projet de plan d'action 2019-2021 et autorisation de signature – Entente 2019-2021 entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins
36. Autorisation de paiement à l'organisme Uniatox dans le cadre du Protocole d'entente avec la MRC Les Moulins en lien avec le Plan d'action Mobilisation-Diversité 2017-2019
37. Acceptation de l'offre de service d'accompagnement de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière dans le cadre de l'élaboration de la politique de développement social de la MRC Les Moulins
38. Création d'un comité de coordination en vue de l'élaboration d'une politique de développement social de la MRC Les Moulins
39. Achat d'une publicité dans le cahier du Reflet économique, spécial Région au travail, pour le Salon de l'emploi publié par le journal La Revue le 13 mars 2019 et achat d'une publicité pour promouvoir la formation Employeurs remarquables publiée par le journal La Revue le 27 mars 2019
40. Transfert budgétaire en vue de la campagne Bac Lebrun 2019 visant la sensibilisation à la collecte des matières organiques
41. Mandat de services professionnels pour la conception, scénarisation et encadrement lors du tournage de deux vidéos dans le cadre de la campagne Bac Lebrun 2019 visant la sensibilisation à la collecte des matières organiques
42. Mandat de services professionnels pour la production de deux vidéos dans le cadre de la campagne Bac Lebrun 2019 visant la sensibilisation à la collecte des matières organiques
43. Mandat pour les services professionnels d'une porte-parole dans le cadre de la campagne Bac Lebrun 2019 visant la sensibilisation à la collecte des matières organiques
44. Mandat de services professionnels pour la gestion d'une campagne touristique Google Adwords
45. Autorisation de paiement - Engagement de la MRC dans le cadre du Centre Expo Les Moulins

46. Dossiers juridiques – Terminaison de certains mandats actuellement en cours auprès de la firme Deveau Avocats pour les confier à la firme Trivium Avocats aux mêmes conditions
47. Position de la MRC Les Moulins relativement au projet de modification du règlement du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
48. Octroi de mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la confection d'une étude hydraulique, conception, plans, devis et surveillance de travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche
49. Autorisation de paiement à la firme Solmatech inc. – Mandat pour une étude géotechnique d'avant-projet afin de déterminer la stabilité des talus d'une portion du cours d'eau CE116 situé au 3051, chemin Sainte-Marie à Mascouche (certificat de paiement #2)
50. Modification de l'appellation du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins
51. Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 10 au 12 avril 2019
52. Adoption et transmission du rapport annuel sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
53. Renouvellement de la licence du logiciel Arc GIS pour le service d'aménagement ainsi que pour le service de l'environnement et du développement durable et autorisation de paiement
54. Présentation et adoption du projet de règlement #97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640
55. Nature des modifications que la Ville de Mascouche devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-8 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de de créer un secteur à développement champêtre, adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche
56. Autres sujets
  - 56.1 Autorisation de signature – Document intitulé *Conditions et modalités de versement de l'aide financière* et ses annexes dans le cadre du programme *Territoires : Priorités bioalimentaires, volet 2* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
  - 56.2 Autorisation de paiement à madame Suzanne Dauphin dans le cadre de l'entente relative à son mandat de mentorat

56.3 Achat d'une oeuvre artistique dans le cadre des cérémonies civiques des nouveaux arrivants issus de la diversité culturelle

56.4 Autorisation de paiement à la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables

56.5 Mandat à la firme Trivium Avocats – Désistement sans frais de la demande en jugement déclaratoire dans le dossier Fourgons Leclair Inc. c. La Procureure générale du Québec représentant le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

57. Période de questions

58. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 818-03-19 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2019

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 819-03-19 Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues le 12 février et le 6 mars 2019

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 12 février 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 6 mars 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 820-03-19 Modification du calendrier 2019 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les articles 127, 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu d'établir, par résolution, avant le début de la prochaine année civile, le calendrier des séances du comité administratif ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 670-12-18, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le calendrier susmentionné pour l'année 2019, lequel a été modifié par la résolution numéro 11 723-01-19 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ledit calendrier ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé « *Calendrier des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins – Année 2019* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante soit et est adopté en remplacement du calendrier adopté par la résolution numéro 11 670-12-18.

ADOPTÉE

11 821-03-19 Liste des comptes à payer pour le mois de mars 2019

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2019 au montant de 155 924,08\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Mars 2019* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-35 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 770,68\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de mars soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 822-03-19 Liste des chèques émis au mois de février 2019

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de février 2019, pour un montant de 379 143,18\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Février 2019* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-36 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 15 102,61\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de février 2019, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 823-03-19 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mars 2019* »).

ADOPTÉE

11 824-03-19 Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins le 12 mars 2019;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 12 mars 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 825-03-19 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 5 mars 2019;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 5 mars 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 826-03-19 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite aux rencontres des 18 février et 12 mars 2019;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite aux rencontres des 18 février et 12 mars 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 827-03-19 Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 24 octobre 2017, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019 au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois le tout, conformément à l'offre de service datée du 24 octobre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-37 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 673,17\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-523 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 828-03-19

Prolongation du mandat de monsieur Michel Beulé pour l'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 221-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté monsieur Michel Beulé afin de préparer un mémoire portant sur les orientations et attentes de la CMM dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique de développement du transport collectif par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et désignés pour siéger à titre de membre du conseil d'administration du RTM dans les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de consultation de monsieur Michel Beulé a pris fin en décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), lors de la réunion tenue le 29 février 2019, a donné son accord pour que le contrat de monsieur Michel Beulé soit prolongé jusqu'à la prochaine séance de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la prolongation du contrat de monsieur Michel Beulé jusqu'à la prochaine séance de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) prévue le 17 avril 2019.

QUE monsieur Michel Beulé soit rémunéré aux taux horaire de 135,00\$ pour un montant ne dépassant pas 6 303,00\$, excluant les taxes, correspondant au prorata pour 107 jours de l'offre de contrat de service de consultation transmise le 19 février 2018, montant qui sera partagé entre les MRC de la couronne Nord, conformément à l'Entente inter-MRC.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-38 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 6 303,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 829-03-19 Dîner-conférence de la Chambre de commerce et d'Industrie Les Moulins avec monsieur Pierre Fitzgibbon, le 12 mars 2019 au Club de golf Le Mirage

CONSIDÉRANT le dîner-conférence de la Chambre de commerce et d'Industrie Les Moulins avec monsieur Pierre Fitzgibbon, député de Terrebonne, ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec, ainsi que ministre responsable de la région de Lanaudière le 12 mars 2019 au club de golf Le Mirage;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confirme la réservation de trois (3) billets au prix de 85,00\$, par personne, excluant les taxes, afin de ratifier la présence de trois représentants de la MRC Les Moulins au dîner-conférence de la Chambre de commerce et d'Industrie Les Moulins avec monsieur Pierre Fitzgibbon, qui a eu lieu le 12 mars 2019, au Club de golf Le Mirage. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat disponibilité de crédit numéro 2019-39 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant total de 255,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation – Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 830-03-19 Autorisation de paiement – Engagement de la MRC Les Moulins dans la campagne de financement de la Fondation du Cégep à Terrebonne

CONSIDÉRANT la campagne majeure de financement 2016-2021 de la Fondation du Cégep de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent poser un geste concret en faveur de la réussite des étudiants et de la dynamisation de notre région;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 303-03-16, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de verser à la fondation Cégep régional de Lanaudière, une somme de 150 000,00\$ répartie sur cinq (5) ans ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Fondation du Cégep à Terrebonne, une somme de 30 000,00\$ pour l'année 2019.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2629-973 « *Fondation Cégep régional de Lanaudière* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-3 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 730-01-19.

ADOPTÉE

11 831-03-19 Adhésion à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu la cotisation pour l'adhésion du directeur général à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ);

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins autorisent le versement de la cotisation pour l'année 2019 relativement à l'adhésion de monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), au montant de 689,85\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-40 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 689,85\$, incluant les taxes poste budgétaire 2610-494, « *Association* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 832-03-19 Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 25 et 26 avril 2019 à Québec

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 25 et 26 avril 2019, à Québec;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 25 et 26 avril 2019, à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-41 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 488,64\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques – Gestion financière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 833-03-19 Rendez-vous économique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 24 avril 2019 à Québec

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement *Rendez-vous économique* de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 24 avril 2019, à Québec;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister à l'événement *Rendez-vous économique* de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 24 avril 2019, à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-42 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 224,21\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques – Gestion financière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 834-03-19 Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de « Biologiste » d'une durée de deux (2) ans

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de « Biologiste » d'une durée de deux (2) ans;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste temporaire de « Biologiste » d'une durée de deux (2) ans, sur le site internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, Carrefour municipal, de Réseau d'information municipale, de l'Association des biologistes du Québec et de l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec.

ADOPTÉE

11 835-03-19 Représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Viagym

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 142-12-17, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé madame Brigitte Villeneuve à titre de représentante de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Viagym ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite retirer sa représentation au sein du conseil d'administration de Viagym ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins retire sa représentation au sein du conseil d'administration de Viagym.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie madame Brigitte Villeneuve pour sa participation et son implication au sein du conseil d'administration de Viagym.

QUE la présente résolution soit transmise à madame Brigitte Villeneuve, à madame Mélissa Doddridge, directrice administrative de Viagym ainsi qu'à monsieur Michaël Gagnon, président de Viagym.

ADOPTÉE

11 836-03-19 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Éco-Nature

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8343-05-12, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé monsieur Marc Léger à titre de représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de l'organisme Éco-Nature ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Léger souhaite être remplacé ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Corinne Gendron, conseillère en développement touristique de la MRC Les Moulins, soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de l'organisme Éco-Nature.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Marc Léger pour sa participation et son implication au sein du conseil d'administration de l'organisme Éco-Nature.

ADOPTÉE

11 837-03-19 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au comité de suivi de la compagnie Junex / Cuda Pétrole et Gaz

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant au comité de suivi de la compagnie Junex / Cuda Pétrole et Gaz;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est nommé à titre de représentant de la MRC Les Moulins au comité de suivi de la compagnie Junex / Cuda Pétrole et Gaz.

ADOPTÉE

11 838-03-19 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Lanaudière économique

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant au conseil d'administration de Lanaudière économique;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique, soit et est nommé à titre de représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Lanaudière économique.

ADOPTÉE

11 839-03-19

Nomination au comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 743-02-17 et 10 925-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 798-02-19, le conseil de la MRC Les Moulins a procédé à la nomination des membres du comité d'investissement commun (CIC);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre additionnel au comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 11 178-01-18 soit et est amendée afin que dorénavant, monsieur Julian Romero, soit et est nommé à titre de membre du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS, et ce, à titre de représentant socio-économique.

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Éric Deslauriers de Fonds locaux de solidarité FTQ.

ADOPTÉE

11 840-03-19

Autorisation à déposer une offre de service pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) et autorisation de signature de l'entente pour la mesure STA 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent conclure une entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2019-2020 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une offre de service pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2019-2020 auprès d'Emploi-Québec.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'offre de service mentionnée précédemment, l'entente qui en découlera et qui sera effective à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

11 841-03-19 Création du comité de soutien aux travailleurs autonomes

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 840-03-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le dépôt des offres de service pour la mesure de soutien au travail autonome (STA) auprès d'Emploi-Québec et a autorisé la signature de l'entente à intervenir pour ladite mesure STA 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente susmentionnée, la MRC Les Moulins agira à titre d'organisme coordonnateur ;

CONSIDÉRANT QUE l'une des fonctions dudit organisme coordonnateur est d'assurer l'organisation d'un comité de sélection, lequel se réunit afin d'analyser les plans d'affaires et proposer sur cette base la participation de la personne à la mesure soutien du travail autonome, et ce, à la phase de démarrage ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité de soutien aux travailleurs autonomes soit et est créé et qu'il soit composé des personnes suivantes, issues des milieux ci-indiqués :

- Pour Emploi-Québec : madame Isabelle Michaud ;
- Pour la MRC Les Moulins : mesdames Véronique Lemoyne et Martine Magnan;
- Membres entrepreneurs pour un mandat d'une durée d'un (1) an : messieurs Jean-Yves Lauture, président de Éos Systèmes de positionnement et Mathieu Roussel, président de Tribor Design.

ADOPTÉE

11 842-03-19 Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise BonBoss.ca

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise BonBoss.ca;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise BonBoss.ca.

ADOPTÉE

11 843-03-19 Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Groupe GD - Solutions

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise GD - Solutions;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise GD - Solutions.

ADOPTÉE

11 844-03-19 Approbation du document intitulé *Plan d'action 2019* du service de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le document intitulé *Plan d'action 2019* du service de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Plan d'action 2019* du service de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 845-03-19 Dépôt du document intitulé *Estimation des retombées économiques du tourisme dans la MRC Les Moulins de 2013 à 2021*

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins;

CONSIDÉRANT QU'avant la mise en place de la nouvelle gouvernance Tourisme des Moulins avait mandaté la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour réaliser une étude d'évaluation des retombées économiques issues des activités touristiques sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'avec la mise en place de la nouvelle gouvernance, les documents de Tourisme des Moulins deviennent ceux de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE le rapport, suite à l'étude d'évaluation des retombées économiques susmentionnée, a été remis;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Estimation des retombées économiques du tourisme d'agrdans la MRC Les Moulins de 2013 à 2021* remis par la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) soit et est accepté pour dépôt. À noter que le tourisme d'affaire et le tourisme de groupe n'ont pas été évalués.

ADOPTÉE

11 846-03-19 Autorisation de paiement à Léo Designers d'Émotions Inc. et l'entreprise 9310-8686 Québec Inc. « L'Agence Nobrainer » dans le cadre de l'entente avec Emploi-Québec relativement à la tenue du Salon de l'emploi au mois de mars 2019

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 617-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la reprise des engagements et ententes du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins dont notamment, l'entente avec le consortium formé des entreprises Léo Designers d'Émotions Inc. et l'entreprise 9310-8686 Québec Inc. « L'Agence Nobrainer » relativement à la tenue du Salon de l'emploi ;

CONSIDÉRANT les factures datées du 11 février 2019 et du 5 mars 2019 aux montants respectifs de 16 200,00\$, excluant les taxes et de 65 040,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser conjointement aux entreprises Léo Designers d'émotions Inc. et l'entreprise 9310-8686 Québec Inc. « L'Agence Nobrainer », la somme de 16 200,00\$, excluant les taxes et la somme de 65 040,00\$, excluant les taxes, le tout conformément aux factures datées du 11 février 2019 et du 5 mars 2019 relativement à la tenue du Salon de l'emploi, et ce, lorsque la cession de l'entente mentionnée dans le préambule de la présente résolution aura été signée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-43 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 81 240,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 847-03-19 Adoption de la grille de tarifs et de la grille de sélection des organismes de service pour le salon de l'emploi

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la grille de tarifs et de la grille de sélection des organismes de service pour le salon de l'emploi ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la grille de tarifs du salon de l'emploi des Moulins suivante, soit et est adoptée à savoir :

**Grille de tarifs du salon de l'emploi des Moulins :**

Jusqu'au 25 janvier 2019	850,00\$
Par la suite :	975,00\$
OBNL	487,50\$
Coop de solidarité	975,00\$
Centre de formation professionnelle des Moulins	Gratuit

QUE la grille de sélection des organismes de services suivante soit et est adoptée à savoir :

- Être un OBNL
- Recevoir du financement d'Emploi Québec
- Être un organisme intervenant en employabilité.

QUE la MRC Les Moulins et Emploi Québec, organisateurs de l'événement, bénéficient d'un kiosque gratuit.

ADOPTÉE

11 848-03-19 Adoption du tarif de la formation pour entreprises et suivi individualisé en supervision efficace niveau 2

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le tarif de la formation pour entreprises et suivi individualisé en supervision efficace niveau 2 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le tarif de la formation pour entreprises et suivi individualisé en supervision efficace niveau 2, soit et est établi à 325,00\$, excluant les taxes, par participant.

ADOPTÉE

11 849-03-19 Adoption du tarif d'inscription aux ateliers de démarrage

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le tarif d'inscription aux ateliers de démarrage ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le tarif d'inscription aux ateliers de démarrage soit et est établie à 20,00\$. Cependant, les personnes recommandées par le Centre local d'Emploi de Terrebonne, sont admises gratuitement.

ADOPTÉE

11 850-03-19 Autorisation à déposer une demande de soutien financier dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité accompagnée d'un projet de Plan d'action 2019-2021 et autorisation de signature – Entente 2019-2021 entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent conclure l'Entente 2019-2021 avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) relativement au soutien financier dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de soutien financier accompagnée d'un projet de Plan d'action 2019-2021, auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve le projet de Plan d'action 2019-2021 du Programme Mobilisation-Diversité, lequel doit accompagner la demande de soutien financier susmentionnée.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la demande de soutien financier mentionnée précédemment, accompagnée d'un projet de Plan d'action 2019-2021, ainsi que la signature de l'Entente à intervenir entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte qu'un montant de 100 000,00\$ par année, soit consacré audit programme Mobilisation-Diversité, soit 50,000,00\$ par année en provenance d'une subvention du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et 50,000,00\$ par année en provenance des sommes du Fonds de développement des territoires (FDT).

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, représente l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

ADOPTÉE

11 851-03-19

Autorisation de paiement à l'organisme Uniatox dans le cadre du Protocole d'entente avec la MRC Les Moulins en lien avec le Plan d'action Mobilisation-Diversité 2017-2019

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 171-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox pour les activités interculturelles de partage et de découvertes culinaires identifiées dans le Plan d'action Mobilisation Diversité MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes dudit protocole, 50% d'un montant de 4 000,00\$ est payable au dépôt du rapport d'étape ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes dudit protocole, 25% d'un montant de 4 000,00\$ est payable au dépôt du rapport final ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes dudit protocole, 25% d'un montant de 4 000,00\$ est payable le 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'étape et le rapport final ont été déposés, il y a lieu de verser un montant de 4 000,00\$ à l'organisme Uniatox ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte du rapport d'étape et du rapport final.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 4 000,00\$ à l'organisme Uniatox, le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans le protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-45 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 4 000,00\$, poste budgétaire 2622-983 « *Uniatox* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 852-03-19

Acceptation de l'offre de service d'accompagnement de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière dans le cadre de l'élaboration de la politique de développement social de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite se doter d'une politique de développement social;

CONSIDÉRANT l'offre de service sans frais datée du 14 février 2019 transmise par la Table des partenaires du développement social de Lanaudière pour un mandat d'accompagnement en vue de l'élaboration d'une politique de développement social;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat d'accompagnement des MRC offert par la Table des partenaires en développement social de Lanaudière s'inscrit dans le projet d'entente intersectorielle avec différents partenaires dont la Table des préfets de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la Table des partenaires en développement social de Lanaudière possède une expérience enviable en développement social;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service sans frais transmise par la Table des partenaires du développement social de Lanaudière pour un mandat d'accompagnement en vue de l'élaboration d'une politique de développement social.

ADOPTÉE

11 853-03-19

Création d'un comité de coordination en vue de l'élaboration d'une politique de développement social de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 852-03-19 le conseil de la MRC Les Moulins a accepté l'offre de service d'accompagnement de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière dans le cadre de l'élaboration de la politique de développement social de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service prévoit un comité de coordination qui verra à réfléchir aux actions à entreprendre pour faire des recommandations au comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC les Moulins, il y a lieu de créer un tel comité ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité de coordination en vue de de l'élaboration d'une politique de développement social de la MRC Les Moulins soit et est créé et qu'il soit composé des employés des deux villes :

Mesdames Mélanie Drapeau et Édith Juneau, messieurs Christian St-Onge et Pierre-Hugues Majeau.

ADOPTÉE

11 854-03-19

Achat d'une publicité dans le cahier du Reflet économique, spécial Région au travail, pour le Salon de l'emploi publié par le journal La Revue le 13 mars 2019 et achat d'une publicité pour promouvoir la formation Employeurs remarquables publiée par le journal La Revue le 27 mars 2019

CONSIDÉRANT la publication d'un cahier spécial du Reflet économique pour le Salon de l'emploi, le 13 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de réserver un espace publicitaire dans ledit cahier, pour un montant de 1 575,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent également opportun de faire l'achat d'une publicité dans le journal La Revue, édition du 27 mars 2019, afin de promouvoir la formation Employeurs remarquables, au montant de 1 025,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat d'une publicité dans le cahier spécial du Reflet économique Région au travail, publiée le 13 mars 2019, pour le Salon de l'emploi, au montant de 1 575,00\$, excluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC les autorise l'achat d'une publicité dans le journal La Revue, édition du 27 mars 2019, au montant de 1 025,00\$, excluant les taxes, et ce, afin de promouvoir la formation Employeurs remarquables.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-46 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 600,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341 « *Publicité-information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 855-03-19

Transfert budgétaire en vue de la campagne Bac Lebrun 2019 visant la sensibilisation à la collecte des matières organiques

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la campagne Bacs Lebrun 2019 excèdent le budget initialement prévu, il y a lieu de faire un transfert budgétaire ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer le transfert budgétaire suivant :

De 8 000,00\$ du poste budgétaire n° 5900-000 « *Surplus accumulé* » vers le poste budgétaire n° 2190-341 « *Publicité-information* ».

ADOPTÉE

11 856-03-19

Mandat de services professionnels pour la conception, scénarisation et encadrement lors du tournage de deux vidéos dans le cadre de la campagne Bac Lebrun 2019 visant la sensibilisation à la collecte des matières organiques

CONSIDÉRANT QUE suite à la campagne 2018 de sensibilisation à la collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche, les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent poursuivre ladite sensibilisation par une campagne Bac Lebrun 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu de donner un mandat pour la conception, scénarisation et encadrement lors du tournage de deux vidéos dans le cadre de la campagne Bac Lebrun 2019 ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'Agence ComédiHa!, datée du 8 mars 2019, au montant de 7 000,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels de monsieur Kevin Bonneau, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'Agence ComédiHa!, datée du 8 mars 2019, au montant de 7 000,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels de monsieur Kevin Bonneau, pour la conception, scénarisation et encadrement lors du tournage de deux vidéos dans le cadre de la campagne Bac Lebrun 2019, incluant la possibilité, pour la MRC Les Moulins, de diffuser lesdites vidéos pour une durée d'un (1) an à partir de la première date de diffusion soit le 1<sup>er</sup> mai 2019.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente, notamment une entente de services pour lesdits services professionnels.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée selon les modalités suivantes : 50% à la signature de l'entente de services et 50% à la date de tournage des deux (2) concepts le 18 avril 2019.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-47 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 857-03-19

Mandat de services professionnels pour la production de deux vidéos dans le cadre de la campagne Bac Lebrun 2019 visant la sensibilisation à la collecte des matières organiques

CONSIDÉRANT QUE suite à la campagne 2018 de sensibilisation à la collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche, les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent poursuivre ladite sensibilisation par une campagne Bac Lebrun 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu de donner un mandat pour la production de deux vidéos dans le cadre de la campagne Bac Lebrun 2019;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Burny Média, datée du 6 mars 2019, au montant de 4 486,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Burny Média, datée du 6 mars 2019, au montant de 4 486,00\$, excluant les taxes pour la production de deux vidéos dans le cadre de la campagne Bac Lebrun 2019.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-48 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 486,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 858-03-19

Mandat pour les services professionnels d'une porte-parole dans le cadre de la campagne Bac Lebrun 2019 visant la sensibilisation à la collecte des matières organiques

CONSIDÉRANT QUE suite à la campagne 2018 de sensibilisation à la collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche, les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent poursuivre ladite sensibilisation par une campagne Bac Lebrun 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu de donner un mandat pour les services professionnels d'une porte-parole dans le cadre de la campagne Bac Lebrun 2019;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise de la comédienne Florence Longpré, FloFloFlo Inc., datée du 7 mars 2019, au montant total de 15 820,00\$, excluant les taxes, pour ses services professionnels à titre de porte-parole dans le cadre de la campagne Bac Lebrun 2019 incluant sa participation à deux (2) vidéos et utilisation d'images;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise de la comédienne Florence Longpré, FloFloFlo Inc., datée du 7 mars 2019, au montant de 15 820,00\$, excluant les taxes, pour ses services professionnels à titre de porte-parole dans le cadre de la campagne Bac Lebrun 2019 incluant sa participation à deux (2) vidéos et utilisation d'images.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre un chèque au montant de 15 820,00\$, excluant les taxes, à l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-49 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 18 819,05\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 859-03-19 Mandat de services professionnels pour la gestion d'une campagne touristique Google Adwords (pour 1 an)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'augmenter la visibilité de l'offre touristique de Terrebonne et Mascouche dans les moteurs de recherche par la gestion d'une campagne de mots-clés Google Adwords pour les sites touristiques terrebonnemascouche.com et vieuxterrebonne.com sur une base annuelle ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Dixfractions au montant de 7 500,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Dixfractions, au montant de 7 500,00\$, excluant les taxes, afin d'augmenter la visibilité de l'offre touristique de Terrebonne et Mascouche dans les moteurs de recherche par la gestion d'une campagne de mots-clés Google Adwords pour les sites touristiques terrebonnemascouche.com et vieuxterrebonne.com sur une base annuelle.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-50 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 860-03-19 Autorisation de paiement - Engagement de la MRC dans le cadre du Centre Expo Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 9560-08-14, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de verser une somme de 50 000,00\$ annuellement aux Complexes Sportifs Terrebonne, pour une période de cinq (5) ans, en échange d'une visibilité proportionnelle impliquant les villes de Terrebonne et Mascouche dans le cadre du Centre Expo Les Moulins, le tout conformément aux termes et modalités du protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et les Complexes Sportifs Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 50 000,00\$ aux Complexes Sportifs Terrebonne, pour l'année 2019, soit 25 000,00\$, excluant les taxes, en mars 2019, le Plan de visibilité 2019 et le rapport d'activités 2018 ayant été reçus, et 25 000,00\$, excluant les taxes, au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2622-977 « Centre Expo Terrebonne » le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-3 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 11 730-01-19 relative aux engagements de la MRC Les Moulins en vigueur en 2019.

ADOPTÉE

11 861-03-19

Dossiers juridiques – Terminaison de certains mandats actuellement en cours auprès de la firme Deveau Avocats pour les confier à la firme Trivium Avocats aux mêmes conditions

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a confié certains mandats de services professionnels au cabinet Deveau Avocats;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avocats oeuvrant notamment en droit municipal et pour la municipalité ont quitté le cabinet Deveau Avocats pour rejoindre le cabinet Trivium Avocats depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire continuer d'être représentée par les avocats responsables de ses dossiers en cours, qui rejoindront Trivium Avocats et peu importe que ceux-ci soient demeurés chez Deveau Avocats ou qu'ils aient joint la firme Trivium Avocats;

CONSIDÉRANT le contenu du courriel de Trivium Avocats adressé au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC le 5 mars 2019, ledit courriel faisant partie intégrante de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE Trivium Avocats s'est engagée dans le courriel susmentionné à maintenir les services juridiques à la MRC aux mêmes conditions financières que celles qui prévalaient au cabinet Deveau Avocats;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins mette un terme aux mandats actuellement en cours auprès de la firme Deveau Avocats pour les confier à la firme Trivium Avocats aux mêmes conditions, à l'exception des dossiers numéros 13919-8, 13919-10 et 13919-14.

QUE la MRC Les Moulins notifie et demande au cabinet Deveau Avocats de transférer tous les autres dossiers, notamment les dossiers numéros 11 800-1126, 13800-1189, 13800-1218, 13800-1154 et 13919-13, le mandat de conseillers juridiques 2018-2019 octroyé par la résolution numéro 11 296-04-18 et communément appelé « retenir » ainsi que le mandat octroyé par la résolution numéro 11 519-09-18 pour la préparation de documents en vue de la reprise par la MRC Les Moulins des engagements et ententes du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ou Tourisme des Moulins dans le cadre de l'intégration, le tout incluant le contenu papier, informatique ou toute autre information pertinente requise au cabinet Trivium Avocats.

QUE les honoraires futurs relatifs à ces dossiers soient prélevés à partir des postes budgétaires déjà prévus aux résolutions octroyant ou renouvelant lesdits mandats.

ADOPTÉE

Position de la MRC Les Moulins relativement au projet de modification du règlement du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

CONSIDÉRANT QU'il a été clairement exprimé par les représentants de la MRC Les Moulins et de la couronne Nord, que la proposition de modernisation de la consigne du projet de PMGMR n'est pas fondée sur une analyse adéquate faisant état de la situation actuelle sur le territoire métropolitain et tenant compte de tous les enjeux de l'élargissement de la consigne du verre;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles mise sur le déploiement du système de collecte sélective domiciliaire, que plus de 99 % des citoyens sont ainsi desservis par la collecte porte-à-porte et que selon une caractérisation réalisée en 2015-2016 en partenariat avec Recyc-Québec et ÉEQ, 87 % des bouteilles de vin sont récupérées via cette collecte;

CONSIDÉRANT QUE selon les données de 2015 de bacs+ et Éco Entreprises Québec, les bouteilles de vin représentent 50 % du verre présent dans les bacs de recyclage;

CONSIDÉRANT QUE des avancées importantes ont été réalisées au cours des 5 dernières années en transformation du verre, par exemple, l'utilisation de poudre de verre comme ajout cimentaire, la fabrication de dalles incorporant du verre, les recherches portant sur l'utilisation du verre dans l'asphalte, la fabrication de verre cellulaire ou de silice précipitée;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de la poudre de verre dans les bétons est désormais certifiée CSA;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du verre micronisé dans le béton contribue à diminuer de manière importante les émissions de gaz à effet de serre liées aux cimenteries;

CONSIDÉRANT QUE le Québec a développé une expertise en transformation du verre depuis quelques années, notamment les usines de Bellemarre à Trois-Rivières, de 2M à St-Jean-sur Richelieu, de Tricentris à Lachute et de Verglass à Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE ces centres de tri sont reconnus pour leur performance, leur innovation et la qualité de leurs installations et que leurs investissements dans le déploiement de nouvelles technologies ainsi qu'en recherche et développement de solutions novatrices permettent l'atteinte d'un taux de valorisation élevé;

CONSIDÉRANT QUE Tricentris dessert 230 municipalités représentant 2 millions d'habitants et que l'ensemble des municipalités de la couronne Nord fait partie des municipalités membres du Centre de tri Tricentris;

CONSIDÉRANT QUE 77 % du verre traité par Tricentris est recyclé par le processus de micronisation tout en respectant les critères de certification LEED;

CONSIDÉRANT QUE Tricentris est un OBNL et de ce fait, ses décisions d'affaires n'ont pas pour objectif la recherche de profits, mais plutôt le respect de sa mission environnementale et sociale;

CONSIDÉRANT QUE Éco Entreprises Québec a lancé en 2017 le Plan « Verre l'innovation » qui a pour but d'offrir une solution concrète à la valorisation de l'ensemble du verre se trouvant au bac et que Éco Entreprises Québec diffusera d'ici la fin février les résultats de cinq projets pilotes, dont Tricentris fait partie, accompagnés de recommandations de même qu'une stratégie de déploiement et de financement;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des résultats de ces projets-pilotes apparaît essentielle à une prise de position éclairée;

CONSIDÉRANT QUE l'on se doit d'avoir en main les données récentes en ce qui a trait aux impacts économiques, environnementaux, sociaux ainsi qu'à la faisabilité technique entourant l'implantation de la consigne;

CONSIDÉRANT QUE suite aux événements survenus à l'automne 2017 en lien à la fermeture du marché chinois, nous avons pris conscience de l'importance de miser sur la qualité des produits sortant des centres de tri;

CONSIDÉRANT QUE les centres de tri sont des joueurs clés dans le traitement et la valorisation des matières recyclables issues de la collecte sélective et de son apport à l'économie circulaire;

CONSIDÉRANT QU'il convient de privilégier des solutions applicables à 100 % du verre;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le projet de modification du PMGMR de la CMM prenne en considération les résultats des projets pilotes lancés en 2017 dans le cadre du Plan «*Verre l'innovation*».

QUE les centres de tri, dans le cadre de la réflexion sur l'implantation d'une consigne sur les bouteilles de vin, doivent être considérés comme un important vecteur de solutions, traitant plus du tiers des matières recyclables du Québec;

QUE le projet de modification du PMGMR de la CMM doit appuyer et encourager les initiatives des centres de tri innovants en ce domaine en s'assurant que les décisions ne nuisent pas à la rentabilisation de leurs investissements qui ont été supportés par le milieu;

QUE la présente résolution soit transmise à : madame *Valérie Plante*, présidente de la CMM et mairesse de Montréal; madame *Sylvie Parent*, mairesse de Longueuil et membre du comité exécutif de la CMM; madame *Chantal Deschamps*, mairesse de Repentigny, présidente de la TPÉCN et membre du comité exécutif de la CMM; madame *Maja Vodanovic*, mairesse de l'arrondissement de Lachine, membre du comité exécutif de la CMM; monsieur *Benoit Dorais*, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, président du comité exécutif de la Ville de Montréal, et membre du comité exécutif de la CMM; monsieur *Marc Demers*, maire de Laval et membre du comité exécutif de la CMM; monsieur *Martin Damphousse*, maire de Varennes et membre du comité exécutif de la CMM; monsieur *Sylvain Ouellet*, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal et membre du comité exécutif de la CMM; monsieur *Aram Elagoz*, président de la commission de l'environnement de la CMM et membre du conseil de la Ville de Laval; monsieur *Massimo Iezzoni*, directeur général de la CMM, monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) ainsi qu'aux MRC de la couronne Nord.

ADOPTÉE

11 863-03-19

Octroi de mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la confection d'une étude hydraulique, conception, plans, devis et surveillance de travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 500-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en ingénierie pour la confection d'une étude hydraulique, conception, plans, devis et surveillance de travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation écrite avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné et que cinq (5) firmes ont été invitées à soumissionner soit : Axio Environnement, TetraTech Québec Inc., Écogénie Inc., Englobe Corp. et Naturive ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues à la MRC Les Moulins le 18 février 2019 au plus tard à 11h00 et ouvertes publiquement à 11h01 le même jour, soit :

Englobe Corp.  
Tetra Tech Québec Inc.  
Axio Environnement

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 5 mars 2019 à 10h45 afin d'analyser les soumissions reçues selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage, le tout conformément au calcul prévu au même article ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes, après analyse par le comité de sélection, ont été considérées conformes et ont obtenu un pourcentage intérimaire pour la proposition technique d'au moins 70% :

Tetra Tech Québec Inc.	32 767,88\$, incluant les taxes;
Axio Environnement	46 242,95\$, incluant les taxes;
Englobe Corp.	46 999,80\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut attribuer le mandat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Tetra Tech Québec Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins avancera les fonds pour payer la firme Tetra Tech Inc., au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et ce, sur facturation de ladite firme ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de la firme Tetra Tech Québec Inc. pour des services professionnels en ingénierie pour des services professionnels en ingénierie pour la confection d'une étude hydraulique, conception, plans, devis et surveillance de travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche pour un montant de 32 767,88\$, incluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite firme datée du 14 février 2019 et incluant la réception définitive des travaux deux (2) ans après la fin de ceux-ci conformément aux exigences du devis d'appel d'offres. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-51 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 32 767,88\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-420, « *Cours d'eau* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 864-03-19

Autorisation de paiement à la firme Solmatech inc. – Mandat pour une étude géotechnique d'avant-projet afin de déterminer la stabilité des talus d'une portion du cours d'eau CE116 situé au 3051, chemin Sainte-Marie à Mascouche (certificat de paiement #2)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 11 566-10-18, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme Solmatech Inc. pour une étude géotechnique d'avant-projet afin de déterminer la stabilité des talus d'une portion du cours d'eau CE116 situé au 3051, chemin Sainte-Marie à Mascouche ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 31 janvier 2019 au montant de 6 645,00\$, excluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels dans le dossier susmentionné ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement pour ces travaux, datée du 8 mars 2019 de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, au montant de 6 645,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 6 645,00\$, excluant les taxes, à la firme Solmatech Inc., relativement à des services professionnels pour une étude géotechnique d'avant-projet afin de déterminer la stabilité des talus d'une portion du cours d'eau CE116 situé au 3051, chemin Sainte-Marie à Mascouche (certificat de paiement #2), le tout conformément à la facture datée du 31 janvier 2019 transmise à la MRC Les Moulins par ladite firme et à la recommandation de paiement pour ces travaux, datée du 8 mars 2019 de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, au montant de 6 645,00\$, excluant les taxes.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-124 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 566-10-18.

ADOPTÉE

11 865-03-19 Modification de l'appellation du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE suite à la mise en place du service d'environnement et de développement, il y a lieu de modifier l'appellation du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le nom du comité d'aménagement du territoire et transport soit modifié pour « Comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité ».

ADOPTÉE

11 866-03-19 Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 10 au 12 avril 2019

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 10 au 12 avril 2019, à Québec;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement, soit et est autorisée à assister au Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 10 au 12 avril 2019, à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-52 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 445,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques - Gestion financière* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 867-03-19 Adoption et transmission du rapport annuel sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a accordé une autorisation à portée collective pour des fins résidentielles en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. c. P-41.1)* et que cette décision porte le numéro de dossier 371424 ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette décision, la Commission demande à la MRC Les Moulins de produire annuellement un rapport recensant les nouvelles constructions résidentielles à l'intérieur des îlots déstructurés qui y sont reconnus et de lui transmettre, ainsi qu'à la Fédération de l'UPA de Lanaudière, ledit rapport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a adopté, lors de la séance du 10 octobre 2012, le règlement de contrôle intérimaire (RCI) #129R intitulée *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC Les Moulins relatif aux dispositions encadrant l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ et ailleurs en zone agricole permanente (en remplacement du règlement 129)* afin de donner effet à l'autorisation à portée collective de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande dans son règlement #129R aux municipalités locales, de lui transmettre annuellement les données relatives aux permis émis pour de nouvelles constructions résidentielles dans les îlots déstructurés ;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'aménagement du territoire des municipalités locales ont transmis ces informations à la MRC ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport intitulé « *Rapport annuel 2018 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la CPTAQ (décision 371424) et le règlement de contrôle intérimaire #129R* », lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier de la MRC transmette ce rapport au bureau de la CPTAQ ainsi qu'au bureau de la Fédération de l'UPA de Lanaudière.

ADOPTÉE

11 868-03-19

Renouvellement de la licence du logiciel Arc GIS pour le service d'aménagement ainsi que pour le service de l'environnement et du développement durable et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 846-04-17, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé l'achat d'un logiciel de géomatique Arc GIS pour le service d'aménagement ainsi que pour le service de l'environnement et du développement durable ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 1<sup>er</sup> mars 2019 de l'entreprise Esri Canada pour le renouvellement de la licence et du plan d'entretien dudit logiciel, au montant de 2 830,00\$, excluant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020 ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Esri Canada pour le renouvellement de la licence et du plan d'entretien dudit logiciel, un montant de 2 830,00\$, excluant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-53 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 830,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-750 « *Acquisition informatique* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 869-03-19

Présentation et adoption du projet de règlement #97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en vue de l'adoption du projet de règlement numéro 97-33R-7 a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 28 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont adoptés le projet de règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640. et le document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-7.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R-7, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

11 870-03-19

Nature des modifications que la Ville de Mascouche devra apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-8 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de de créer un secteur à développement champêtre adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-8 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de crée run secteur à développement champêtre adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche* » ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et du transport;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé « *Document indiquant la nature des modifications que la Ville de Mascouche devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-8 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins* », lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au greffier des villes de Terrebonne et Mascouche.

ADOPTÉE

11 871-03-19

Autorisation de signature – Document intitulé *Conditions et modalités de versement de l'aide financière et ses annexes dans le cadre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires, volet 2* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 647-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le dépôt d'un projet au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du programme Territoire : Priorités bioalimentaires ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a accepté la demande d'aide financière dans le cadre du programme susmentionné, il y a lieu de signer un document intitulé *Conditions et modalités de versement de l'aide financière et ses annexes dans le cadre du programme Territoires : Priorités bioalimentaire, volet 2* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le document intitulé : *Conditions et modalités de versement de l'aide financière et ses annexes dans le cadre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires, volet 2* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

11 872-03-19

Autorisation de paiement à madame Suzanne Dauphin dans le cadre de l'entente relative à son mandat de mentorat

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 617-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la reprise des engagements et ententes du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins dont notamment, l'entente relative au mandat de mentorat avec madame Suzanne Dauphin ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente susmentionnée a dûment été reprise par la MRC Les Moulins, par la signature d'une entente de cession ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le paiement des factures à venir en lien avec cette reprise de mandat, et ce, jusqu'à concurrence de 21 105,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à madame Suzanne Dauphin les sommes facturées et à être facturées relativement à l'entente de mentorat dûment reprise par la MRC Les Moulins, et ce, pour un montant ne dépassant pas 21 105,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-54 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 21 105,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-418 « *Honoraires professionnels* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 873-03-19

Achat d'une œuvre artistique dans le cadre des cérémonies civiques des nouveaux arrivants issus de la diversité culturelle

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des deux (2) cérémonies civiques pour les nouveaux arrivants issus de la diversité culturelle le 25 février 2019 à Mascouche et le 18 mars 2019 à Terrebonne, il y avait lieu de procéder à l'achat d'une œuvre artistique séparable en deux (2) parties complémentaires, soit une pour chacune des cérémonies, au montant de 3 000,00\$ chacune;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ratifie l'achat de l'œuvre artistique «*Mosaïque de la diversité*», de l'artiste Naouel Abderrahim, au montant total de 6 000,00\$, effectuée dans le cadre des cérémonies civiques des nouveaux arrivants issus de la diversité culturelle.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-55 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 000,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIDI* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 874-03-19

Autorisation de paiement à la firme Deveau Avocats à la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 052-08-15, 10 243-01-16, 10 563-10-16, 11 189-01-18, 11 520-09-18 et 11 637-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre du recours institué par la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus par la MRC Les Moulins dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels et déboursés sont assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant supplémentaire de 6 121,98\$, excluant les taxes, dans le cadre du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la firme Deveau Avocats ou la firme Lefebvre, Tremblay, Laroque s.e.n.c.r.l., ledit montant de 6 121,98\$, excluant les taxes.

QUE les honoraires professionnels et déboursés soient assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne, celle-ci étant représentée par la même firme d'avocats dans ce dossier.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-56 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 121,98\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 875-03-19

Mandat à la firme Trivium Avocats – Désistement sans frais de la demande en jugement déclaratoire dans le dossier Fourgons Leclair Inc. c. La Procureure générale du Québec représentant le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 483-08-16, la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour la représenter dans le cadre d'une demande introductive d'instance en jugement déclaratoire introduite par l'entreprise Fourgons Leclair Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les avocats responsables de ce dossier ont quitté le cabinet Deveau Avocats pour joindre le cabinet Trivium Avocats;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire continuer d'être représentée par les avocats déjà responsables du dossier, et ce, même s'ils ont joint la firme Trivium Avocats, aux mêmes conditions financières que celles qui prévalaient au cabinet Deveau Avocats;

CONSIDÉRANT QUE dans ce dossier, un acte de désistement sans frais est proposé;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Trivium Avocats, pour représenter officiellement la MRC Les Moulins, dans le cadre de l'acte de désistement du dossier Fourgons Leclair Inc. c. La Procureure générale du Québec, la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins, au tarif horaire de 180,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de service de la firme Deveau Avocats datée du 16 août 2016.

QUE les avocats responsables du dossier susmentionné soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE les honoraires soient partagés à 50% avec la Ville de Terrebonne.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 22190-412 « *Services juridiques* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-81 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 483-08-16.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question du public.

11 876-03-19

Clôture de la séance

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Marc-André Plante et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, secrétaire-  
trésorière adjointe et directrice du service  
du greffe

